

Avignon, le 11 septembre 2020

## LES MESURES EN CAS DE PERSONNE SYMPTOMATIQUE COVID 19

La COVID-19 affecte les individus de différentes manières. La plupart des personnes infectées développent une forme légère à modérée de la maladie et guérissent sans hospitalisation.

---

### Symptômes les plus fréquents :

- fièvre ;
- toux sèche ;
- fatigue ;
- symptômes moins fréquents ;
- courbatures ;
- maux de gorge ;
- diarrhée ;
- conjonctivite ;
- maux de tête ;
- perte de l'odorat ou du goût ;
- éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils.

### Symptômes graves :

- difficultés à respirer ou essoufflement ;
- sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine ;
- perte d'élocution ou de motricité.

Si vous présentez des symptômes **graves, consultez immédiatement un professionnel de santé.**

Avant de vous rendre chez votre médecin ou dans un établissement de santé, contactez-les toujours par téléphone.

Les individus présentant **des symptômes légers, mais qui sont par ailleurs en bonne santé, doivent se soigner chez eux.**

En moyenne, l'apparition des symptômes chez une personne infectée par le virus prend cinq à six jours. Cependant, ce délai peut s'étendre jusqu'à quatorze jours.

## Quelle procédure pour les élèves ?

### Si l'élève est dans l'école,

- Isolement de l'élève ;
- Retour de l'élève à son domicile ;
- Prévenance par l'élève du responsable pédagogique (Cécile Cavagna, [cecile.cavagna@esaavignon.fr](mailto:cecile.cavagna@esaavignon.fr)) et de l'assistante du pôle enseignement (Laetitia Herbertte, [laetitia.herbette@esaavignon.fr](mailto:laetitia.herbette@esaavignon.fr)) ;
- Le pôle scolarité prévient les enseignants de la période d'absence à venir de l'étudiant compte tenu des rdv médicaux à opérer, un justificatif médical est demandé et envoyé au pôle scolarité ;
- En cas de gravité, appeler les pompiers (17) ou le SAMU (115).

### Si l'élève est à son domicile,

- L'élève contacte son médecin traitant ;
- Il prévient le pôle scolarité qui informe le corps professoral de son absence le temps des examens médicaux. Un justificatif médical est demandé et envoyé au pôle scolarité.

A réception des résultats médicaux, l'étudiant informe le pôle scolarité des éléments d'information le concernant.

S'il est positif, l'étudiant reste à domicile durant les temps indiqués par les professionnels de santé.

## Quelles procédures pour le personnel ?

### Si le salarié est à l'école,

- Isolement du salarié ;
- Retour du salarié à son domicile ;
- Le salarié prévient par mail le service RH de son absence ([raphaelle.mancini@esaavignon.fr](mailto:raphaelle.mancini@esaavignon.fr) copie [emilie.cosme@esaavignon.fr](mailto:emilie.cosme@esaavignon.fr)) ;
- Le télétravail est privilégié quand c'est possible. Dans le cadre contraire, le salarié sollicite un arrêt de travail auprès du médecin traitant. Un justificatif médical est demandé et envoyé au service RH ;
- La société Josas Service interviendra dans le bureau du salarié pour le nettoyer.

### Si le salarié est à son domicile,

- Le salarié contacte son médecin traitant ;
- Le salarié prévient par mail le service RH de son absence ([raphaelle.mancini@esaavignon.fr](mailto:raphaelle.mancini@esaavignon.fr) copie [emilie.cosme@esaavignon.fr](mailto:emilie.cosme@esaavignon.fr)) ;
- Le télétravail est privilégié quand c'est possible. Dans le cadre contraire, le salarié sollicite un arrêt de travail auprès du médecin traitant. Un justificatif médical est demandé et envoyé au service RH ;
- La société Josas Service interviendra dans le bureau du salarié pour le nettoyer.

A réception des résultats médicaux, le salarié informe le pôle scolarité des éléments d'information le concernant.

S'il est positif, le salarié reste à domicile durant les temps indiqués par les professionnels de santé.